

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

-----

N° SG 2026-571

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,  
VU la demande formulée par l'entreprise EURL E.L.C sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement **15 rue Royale** à l'occasion de travaux de réparation de couverture,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le **30 juin 2026**,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le stationnement de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdit le **30 juin 2026** :

- Rue Royale, quatre places de stationnement face au numéro 15, au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise EURL E.L.C.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-deux juin deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

